Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260326-260502-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-05-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 26 mars 2026

OBJET **: délégation du Conseil Municipal au Maire pour achat de petit matériel dont le montant est inférieur à 1 000 € HT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 20 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BOUFFOS R.

Absentes excusées : LE BONNIEC V. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation à Monsieur Maire afin de commander et payer les dépenses, en section de fonctionnement ou en section d'investissement, relatives au petit matériel directement sans passer par une délibération du Conseil Municipal.

Le seuil de dépenses est fixé à 1 000 € HT par équipement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor